



**Commune de Frisange**

# **PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL**

**Etude préparatoire**  
**Section 3 – Schémas directeurs**

**18 septembre 2019**





## PREAMBULE

La refonte du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Frisange a été réalisée par l'association des bureaux d'urbanisme « VAN DRIESSCHE urbanistes et architectes » et « BEST ingénieurs-conseils ».

La présente étude préparatoire du projet de PAG a été élaborée conformément :

- à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (dite loi ACDU) ;
- au règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un plan d'aménagement général.

L'étude préparatoire comprend les trois parties suivantes, telles que définies par le RGD précité :

- Section 1 : Analyse de la situation existante
- Section 2 : Concept de développement
- Section 3 : Schéma directeur.



## **SCHEMAS DIRECTEURS**

### **Localité de Frisange :**

- FNQ2 « A »
- FNQ2 « B »
- FNQ2 « C » ZAD
- FNQ3
- FNQ15
- FNQZA
- PAP 14714/32C Frisange/Rue de Luxembourg
- PAP 7519 Parc Am Lesigny

### **Localité d'Aspelt :**

- ANQ1
- ANQ2
- ANQ14

### **Localité d'Hellange :**

- HNQ6 ZAD
- HNQ7 ZAD
- HNQ8
- HNQ15
- PAP 18499/32C Schoulstrooss
- PAP 18284/32C Sauerwiss